

HABILITATION ELECTRIQUE H0VB0-BS-BE Manoeuvre

Formation répondant à la Directive EU du 12 juin 1989 et aux articles du code du travail :
L4121-1 à 3, R4544-3 à 11

Public

Toute personne étant appelée à réaliser des opérations d'ordre électrique dans des zones où existent des risques électriques.

Prérequis

Être apte médicalement
Être âgé de 18 ans
Comprendre, savoir lire et écrire le français

Objectif de la formation

Cette formation a pour objectif de permettre aux travailleurs de prendre des mesures préventives pour éviter les risques d'accidents électriques, de pouvoir donner l'alerte en cas d'accident, d'être capable d'effectuer des travaux d'ordre électrique dans l'environnement d'une pièce nue sous tension, dans le domaine de tension correspondant à son habilitation.

Objectif pédagogique

- Être capable de connaitre les notions de l'habilitation électrique
- Être capable de Connaitre les missions du BS et BE man.
- Être capable de travailler en sécurité dans son environnement.

Accessibilité

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap. Nous consulter au préalable.

Durée

2 jours soit 14 heures en Initial
1.5 jour soit 10.5 heures en recyclage

Périodicité

Recyclage conseillé tous les 3 ans

Horaires

9h00-12h30 13h30-17h00 (adaptable)

Effectif par session

Groupe de 4 à 10 personnes

Encadrement

Formateur Habilitation électrique expérimenté

Moyens Pédagogiques et techniques

Exposés interactifs, démonstration par le formateur, études de cas, mise en situation, Ludo pédagogie

Programme

Théorie

Le cadre juridique et le principe de l'habilitation électrique
La prévention des risques professionnels
Les notions élémentaires d'électricité
Les effets sur le corps humain
Les domaines de tension
Les zones d'environnement
Les contacts directs et indirects
Le secourisme et l'incendie en électricité
Les missions du chargé d'intervention élémentaire (BS)
Les missions du chargé de manœuvre (BE)

Pratique

Application pratique sur maquette

Modalités d'évaluation des acquis

Feuille de suivi individuel de formation – QCM, exercice de mise en pratique

Sanction visée

Certificat de réalisation conformément à l'arrêté du 21 décembre 2018 mentionné à l'article R6332-26 du Code du Travail.

Modalité de financement

Directement par les Entreprises/OPCO/FRANCE TRAVAIL ou particulier

Calendrier / Inscription / Tarification

Nos formations étant dispensées à la demande, nous consulter pour les disponibilités et l'obtention d'un devis.

Contact

Madame ROULIN Valérie – email : v.roulin@controlelevage.com – Tél : 05.46.93.32.33

Traitements des appréciations

Une enquête de satisfaction est remise à chaque stagiaire à la fin de chaque formation.
Vous avez la possibilité de contacter AFNOR CERTIFICATION pour signaler tout manquement à l'une des exigences du décret du 30 Juin 2015 et la possibilité de déposer un avis sur https://procontact.afnor.org/